

C'était bien entendu volontaire. Mais au surplus, tous les titres de la collection étaient en majuscules *italiques*. C'était un « détail » qui ne pouvait que passer inaperçu du public. Mais c'était un « détail » qui ne pouvait que sauter aux yeux d'un typographe, ou d'un éditeur attentif. Ce n'est pas l'usage.

Il n'avait d'ailleurs pas échappé à Joaquim Vital lorsque je lui avais présenté la maquette du premier livre de la collection, *Intolérable Intolérance*⁶⁴ de Jean-Gabriel Cohn-Bendit, Éric Delcroix, Claude Karnouh, Vincent Monteil, Jean-Louis Tristani.

– « Que vient faire de l'*ital.* dans le titre ? » avait-il dit en rayant la mention marginale, quand je lui avais présenté la maquette.

– « Cette collection, avant même la sortie du premier livre, est l'objet de pressions et d'auto-censure⁶⁵. à laquelle je suis contraint d'acquiescer. Je remettrai des capitales romaines quand cette situation *intolérable* aura cessé et que la liberté de penser sera restaurée », répondis-je (en substance).

À cette époque, nous ne doutions pas que la lutte serait chaude. Mais nous ne nous doutions pas que les choses iraient en empirant, et iraient jusqu'au vote par le Parlement d'une loi anticonstitutionnelle⁶⁶ votée dans « l'émotion de Carpentras ».

Cette collection, née et morte dans le feu de l'action, « dans la mêlée », comme dirait Raspaut, comporta six (6) livres. À cette époque, j'avais commencé à me documenter sur le judaïsme (s'instruire pour vaincre⁶⁷). Je regardais le rabbin Josy Eisenberg le dimanche matin à la télé, que j'avais encore. Je lisais Gershom Scholem. Et mon cerveau faisait déjà librement des associations libres !

Dieu n'avait-il pas construit le ciel et la terre en six jours ? Et le septième jour, il s'était reposé.

⁶⁴ Livre fondamental, également épuisé, que les Éditions de la Différence ne retirèrent pas, en dépit de la demande du marché.

⁶⁵ La situation s'était tellement dégradée en quelques mois que Joaquim Vital avait exigé que je retire (tiens ! retirer à deux sens différents) la contribution prévue de Faurisson à ce livre collectif. En conséquence, j'avais demandé à Jean-Gabriel de retirer de son article les attaques les plus virulentes qu'il contenait contre Faurisson, dès lors que celui-ci ne pourrait pas y répondre. Cohn-Bendit m'en a gardé rigueur et a, semble-t-il, oublié qu'il avait donné son accord écrit à ces coupures, comme Joaquim Vital l'avait exigé avant publication.

⁶⁶ Eh oui ! Mais il aurait fallu 60 députés pour saisir le Conseil constitutionnel ! Et 60 *députés*, courageux et suicidaires, c'est *improbable*. Mais la réforme constitutionnelle de 2008 apporte du neuf. Déjà en ce qu'elle nous donne l'occasion de révéler que, sous le règne de François III, le projet avait été formé et discuté et très largement approuvé à gauche, de donner à tous les justiciables la possibilité de soulever *in limine litis* la question préjudicielle de la constitutionnalité d'une loi. C'était bien parti. La Gauche étant toujours avide de lois symboliques, inutiles et qui ne mangent pas de pain. Jusqu'au jour où quelqu'un s'avisait que si les lois anticonstitutionnelles ne couraient pas les rues, une en tout cas l'était indiscutablement : la loi Fabius-Gayssot ! Le bon François y avait-il songé ? C'est là une vaste question ~~juive~~ qui se discute. Mais ce qui ne fait pas l'ombre d'un doute, c'est qu'il ne pouvait plus courir le risque d'en encourir le soupçon dès lors qu'on lui eut signalé que Faurisson et la Vieille Taupe seraient les premiers bénéficiaires de cette innovation, qui fut promptement supprimée du projet sans explications publiques. Mais *maintenant* la Vieille Taupe détient la preuve que Robert Badinter sait parfaitement que cette loi est anticonstitutionnelle. Nous pouvions déjà le supposer, car il est intelligent. N'avait-il pas, au début (1979) conseillé à la LICA de renoncer à attirer Faurisson en justice, puis, la décision contraire ayant prévalu, revendiqué l'honneur (de son point de vue, qui n'est pas le notre. Il s'agissait en effet d'endosser l'honneur communautariste de tenter d'obtenir d'un tribunal républicain la condamnation pour « falsification de l'histoire » d'un professeur hérétique, alors qu'il savait que la loi républicaine ne le permettait pas ! Du moins avant le 13 juillet 1990, date de la publication au J.O. de la République de la loi *anticonstitutionnelle* qui proclame l'infailibilité du tribunal de Nuremberg) de plaider la cause. Il fut brillant et habile. C'est-à-dire émouvant, et creux juridiquement. Mais il n'avait pas le choix. Il a donné au mythe trente ans de sursis. Au cours du dernier procès, *Robert/Robert* grâce à la maîtrise duquel il a cru pouvoir terminer le travail et obtenir un nouveau sursis d'un siècle au moins pour le mythe, il a en fait livré la clef, même s'il n'y a encore personne pour oser la tourner. La serrure est rouillée. Y a-t-il encore des hommes capables de tourner la clef ? Là est toute la question. Mais la réponse, aléatoire, est pour bientôt !

⁶⁷ C'est la devise de Saint-Cyr. Il ne s'agit, en ce qui concerne la VT sous la ferme direction de Wilhelm Stein, pas de vaincre les Juifs. Il s'agit au contraire d'éradiquer l'idée même de victoire, car les vainqueurs sont incorrigibles, n'est-il pas vrai ? Il s'agit d'aider les Juifs à vaincre le judaïsme, à s'en débarrasser, y compris dans ses versions profanes abâtardies, car le judaïsme est, en première approximation, une métaphysique tribale de la terre (d'Israël) et du sang (d'Abraham et de Jacob), dépassée, inadaptée et devenue dangereuse. Cela sera l'objet de la troisième et dernière partie de ce bilan sans grandes perspectives. Il ne s'agit pas de vaincre, il s'agit de convaincre.